



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Artisanat

Question écrite n° 6190

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la promotion du secteur des métiers. Au cours de son assemblée générale, l'assemblée permanente des chambres de métiers a pris une délibération votée à l'unanimité, rappelant l'importance des missions des chambres des métiers, dans le cadre notamment de l'animation économique menée auprès des artisans. Cet organisme souhaite donc une meilleure prise en compte, dans le budget de l'État, de l'importance des financements nécessaires pour que ces dispositifs d'animation satisfassent bien aux besoins d'accompagnement des entreprises et soient de la meilleure efficacité. Il demande donc une augmentation du budget du ministère et en particulier que l'article 20 du chapitre 44-05 du budget pour le commerce et l'artisanat soit abondé pour 1994 à hauteur minimum de 120 millions de francs. D'autre part, afin d'assurer une bonne cohérence des stratégies d'animation économique et d'appui aux entreprises avec la politique définie au bénéfice du secteur des métiers, il serait souhaitable de réunir le conseil national d'orientation des structures artisanales.

Texte de la réponse

Le ministre des entreprises et du développement économique a eu l'occasion au niveau national d'aborder l'ensemble de cette importante question avec les intéressés. Il est attaché à leur assurer que, dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 1994, le volume des crédits, toutes aides confondues, destinés à financer la politique structurelle d'adaptation des entreprises artisanales à l'économie moderne serait maintenu à un niveau permettant de poursuivre l'action engagée. D'autre part, une plus grande souplesse dans la gestion de ces crédits donnera aux chambres de métiers et aux organisations professionnelles des moyens plus adaptés pour assumer leur mission. L'examen du budget de son département ministériel, lors de cette session parlementaire, sera l'occasion d'évoquer l'ensemble de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Blanc Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6190

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3142

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3928